

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.157.2009.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AUX CONTENEURS, 1972
GENÈVE, 2 DÉCEMBRE 1972

TUNISIE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 11 mars 2009.

La Convention entrera en vigueur pour la Tunisie le 11 septembre 2009 conformément au paragraphe 2 de son article 19 qui stipule :

"Pour chaque Etat qui ratifiera, acceptera ou approuvera la présente Convention ou qui adhérera après le dépôt du cinquième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, la présente Convention entrera en vigueur six mois après la date du dépôt, par cet Etat, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion."

Le 11 mars 2009



Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont actuellement publiées en formats papier et électronique. Les missions permanentes auprès des Nations Unies peuvent consulter les notifications dépositaires à l'adresse électronique suivante : missions@un.int. Ces notifications sont également disponibles sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, où les personnes intéressées peuvent souscrire au nouveau service automatisé d'abonnement pour recevoir directement des notifications dépositaires par courriel. Les missions permanentes sont invitées à se procurer les notifications dépositaires mises à leur disposition au bureau NL-300.